RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Montbazens

Séance du 23 juin 2025 **Délibération n° 23062025-09**	
Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 13 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 1	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire. **Présents :** Christophe BEC, Aurore BORREDA, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Date de convocation : 19 juin 2025 Date d'affichage : 19 juin 2025	
Objet de la Délibération : **Acquisition maison 35 Avenue du Ségala Parcelle cadastrée Section AK n°163 et 168**	**Excusés** : Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à J. MOLIERES), Nathalie RAOUL, Michel ROUMEGOUS (pouvoir donné à Y. RECOULES). **Secrétaire de séance** : Yannick RECOULES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur AURIAC François propose de vendre à la Commune de Montbazens sa maison située 35 Avenue du Ségala pour un montant de 90 000 €. Cette unité foncière est cadastrée section AK n°163 (surface 335m^2) et n°168 (surface1136m^2).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de cette habitation car son emplacement est stratégique pour le développement de la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'acquisition de la maison située 35 Avenue du Ségala à Montbazens, parcelles cadastrées section AK n°163 et n°168, pour un montant de 90 000 € ;
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune de Montbazens ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de cette maison.

VOTES :
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 3 juillet 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Yannick RECOULES

Le Maire,
Jacques MOLIERES

MAIRIE DE MONTBAZENS ★ 12 (Aveyron) ★

Accusé de réception en préfecture
012-211201488-20250623-23062025_09-DE
Reçu le 03/07/2025